



Extrait du site de Ichthus

<http://www.ichtus.fr>

Dossier

Spécificité de l'école catholique, un "supplément d'âme" pour notre société...

- Documents - Education/enseignement - Finalités -

Date de mise en ligne : dimanche 6 novembre 2005

Date de parution : février 2005

Copyright © Ichthus

Tous droits de reproduction et de diffusion réservés.

Reproduction à usage strictement privé autorisée.

Pour reproduction et diffusion, contacter Ichthus

L'école s'enfonce de plus en plus dans la crise. Le "privé catholique" peut alors apparaître comme un repli communautaire où comme un gage d'excellence scolaire. Il a pourtant bien plus à apporter à la nation. Extrait du [Permanences](#) n°408-409.

Depuis 1959 et la loi Debré, le législateur reconnaît qu'il est un devoir pour l'Etat d' "*aider [les écoles privées] et surtout aider leurs maîtres dont l'effort est utile à la collectivité*" et il dit clairement que ce qu'il reconnaît ainsi comme un service public est majoritairement le fait de "*la religion catholique*", en tant qu'elle "*répond aux désirs de nombreuses familles*". L'Eglise catholique, quant à elle estime que sa "*présence (...) dans le domaine scolaire se manifeste à un titre particulier par l'école catholique*". Le texte latin de la Déclaration *Gravissimum educationis momentum* du second concile du Vatican, d'où cette citation est extraite, dit plus précisément : "*ratione peculiaris*" [1] : or c'est parce qu'il existe une raison que l'on peut parler de "mission", et non d'un simple service rendu par l'Eglise catholique, ce que semble supposer le texte de la loi Debré.

D'ailleurs, le texte conciliaire, après avoir rappelé ce que l'école catholique a de commun avec toutes les écoles [2], précise ce qu'elle a de "*propre*" qui est "*de créer (...) une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême, et finalement d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut de telle sorte que la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme, soit illuminée par la foi*" (*Gravissimum educationis momentum*, 8).

Une lecture même rapide de ce passage et sa mise en parallèle avec le texte de la loi Debré, pourtant particulièrement bienveillant, font apparaître quelles difficultés pose le fonctionnement d'une telle école dans un environnement qui ne considère pas la foi comme un bien commun mais, au mieux, reconnaît comme légitime la possibilité pour un groupe de se recommander de la foi catholique. La situation française est complexe, car le désaccord existe au sein même de l'institution comme le laisse transparaître la forme de la résolution adoptée lors des assises de l'enseignement catholique [3], au lieu d'exprimer une orientation claire et unanime fondée sur une adhésion au message de l'Eglise. Ce désaccord explique que divers types d'écoles se revendiquent comme étant catholiques, sans être pour autant dans les structures administratives de l'Eglise.

Avant de réfléchir sur les missions de l'école catholique, il convient donc de définir ce que l'on peut entendre par "école" et "catholique". Pour ce qui est de l'école, notre propos englobe l'ensemble des structures où est dispensée une instruction, depuis l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur.

Pour ce qui est de la catholicité, seul le Magistère de l'Eglise est habilité à la définir officiellement : les textes portant sur cette question sont la déclaration déjà citée du second concile du Vatican, les chapitres du code de droit canonique portant sur l'éducation catholique [4], et enfin, la Constitution apostolique *Nata Corde* donnée le 15 août 1990 par S.S. le pape Jean-Paul II et qui porte sur les Universités catholiques. Il existe bien sûr de nombreux autres textes, mais rares sont ceux qui se révèlent déterminants pour la question qui nous intéresse. Parmi ces documents, un est toutefois particulièrement important : le statut de l'enseignement catholique [5].

Un passage décisif de l'encyclique *Christifideles laïci*, enfin, définit les critères d'ecclésialité des "associations de laïcs", une école pouvant prendre cette forme : sans rien changer aux règles canoniques qui définissent strictement ce qu'est une école catholique, il apporte une nuance de taille en reconnaissant la valeur ecclésiale du travail effectué en dehors des structures officielles de l'enseignement catholique. Sur le plan strictement canonique, une école ne peut se dire catholique que si elle a reçu pour ce faire le "*consentement de l'autorité ecclésiastique compétente*" (canon 803 §3), qui est le plus souvent l'évêque ou le supérieur d'Ordre. Dans le second cas, la valeur ecclésiale du travail effectué dans des écoles sans label catholique, se mesure au respect de critères qui sont au nombre de cinq et qui portent respectivement sur : la sanctification, la profession de la foi catholique, la communion avec les pasteurs de l'Eglise catholique, la participation à l'évangélisation et l'inscription dans la ligne de la doctrine sociale de l'Eglise. Ce sont ces deux types d'écoles qui sont concernés par notre propos.

Notre intention porte précisément sur cette mission vitale pour des nations dont les références fondamentales sont encore pour une part prépondérante inspirées par l'esprit évangélique : cela ne nous apparaît plus nettement parce que le christianisme a gagné son pari, en habitant tellement intimement nos façons de faire et de voir. Toutefois, le point atteint n'est pas parfait du point de vue du christianisme.

Un processus pour effacer cet héritage est peut-être déjà assez avancé. Ce processus n'est pas bon pour la société elle-même et la prétendue libération dont elle serait alors censée bénéficier si elle le menait à son terme est un leurre : une société ne peut en effet vivre longtemps sans s'accorder sur la vision qu'elle a d'elle-même et donc de l'homme ; elle ne peut continuer d'exister sans un humanisme auquel se rattacher. Le christianisme est encore implicitement cet humanisme dont nos sociétés occidentales se recommandent, ou vis-à-vis duquel elles se positionnent. Il existe certes d'autres humanismes, mais ils produisent d'autres sociétés et nous cesserions d'être nous-mêmes en les adoptant. Derrière l'enjeu que représente la définition de la mission de l'école catholique, il y a bien plus que la reconnaissance d'un fait social.

Pour comprendre cette mission, définissons ce qu'elle a de propre, et d'autre part réfléchissons sur ce que l'école catholique peut apporter à la nation.

Faire régner l'esprit évangélique

On le sait, la Loi Debré a forgé cette expression de "*caractère propre*". Or le débat qu'elle a provoqué au sein de l'école catholique, preuve d'un certain désarroi qui frappa ses dirigeants d'alors, n'a fait qu'enfler. Comment peut-on croire que le propre de l'école catholique puisse être autre chose que d'être catholique, puisqu'elle n'est pas la seule école en France ? Cette évidence est loin de s'imposer à tous, et quand on fait état des qualificatifs avancés par les directeurs des établissements catholiques pour caractériser leur école, on s'aperçoit que celui de la catholicité arrive loin derrière des arguments dont on ne saisit pas en quoi ils définissent un caractère propre, à moins de se faire une image insultante de l'école publique : ainsi évoque-t-on tour à tour l'intérêt porté aux élèves, l'ouverture, le sérieux du suivi pédagogique et disciplinaire etc. Faut-il en déduire que l'enseignement public se désintéresse de cela ?

Le rappel de cette inconséquence pourrait paraître superflu si celle-ci n'avait pas des conséquences plus graves qu'on ne l'imagine. En effet, en ne donnant pas une image juste de ce qu'elle est par nature, l'école catholique trompe ceux avec lesquels elle entre en dialogue : les élèves, les parents, la société civile. Bien évidemment quand on parle de tromperie, il ne s'agit pas ici de malhonnêteté, mais plutôt de manque de courage. Ceci explique un nombre considérable de désillusions, génératrices de frustrations, et qui frappent autant ceux qui sont entrés dans l'école catholique par conviction que ceux qui y sont venus par étourderie. Par ailleurs, cette absence d'affirmation sereine, explique la difficulté des relations avec l'enseignement public qui ne voit dans l'enseignement privé qu'une école pour privilégiés. Qu'il me soit permis à ce propos de rappeler que cette situation de fait, dont se contente certainement une part des établissements catholiques, est le produit du statut d'apartheid que subit leur enseignement en France et non celui de leur volonté profonde : une histoire, même rapide, de l'enseignement en France, permettrait de s'en convaincre [6].

Ce qui devrait caractériser un établissement catholique, c'est d'être un espace où la règle de vie est celle de l'Évangile. Pas un Évangile mou qui refuserait d'exercer la justice, ni un Évangile dur qui ne se nourrirait que de doctrine, mais un Évangile vécu qui cherche toujours ce qui fera grandir l'interlocuteur sans lui mentir.

En cela, la mission de l'école catholique est de réfléchir à des règles de vie préparatoires à la vie en société, vis-à-vis de laquelle il ne faut entretenir ni naïveté ni peur : de telles écoles existent mais il faudrait que le carcan administratif ne les contraigne pas à rentrer dans un rang qui, par nature ne convient pas à l'école, du moins si elle entend vraiment se mettre au service de chaque élève comme on l'entend proclamer partout... On devrait s'apercevoir qu'on est dans un établissement catholique du simple fait de l'ambiance de charité qui y règne [7].

Autre conséquence de cette mission, l'école catholique doit avoir la volonté de s'ouvrir principalement à ceux qui ont besoin de son secours, ce que veut certainement dire la quatrième "voie" proposée de façon truculente ("*une école sans murs*") par la résolution de l'enseignement catholique français, et ce qu'indique clairement le second concile du Vatican quand il demande que les écoles catholiques "*brillent moins par le nombre que par la valeur de l'enseignement, et que l'accès en soit facilité aux étudiants qui donnent davantage d'espérances, même s'ils sont de condition modeste, et surtout à ceux qui viennent des jeunes nations*". Dans le cas français, cela suppose l'accession des établissements privés à une véritable indépendance budgétaire... ce qui est loin d'être le cas !

Mais l'école catholique ne peut se limiter à offrir une atmosphère, et à ouvrir aussi largement que possible ses portes, car sa mission est commandée par la destination ultime fixée à chaque homme par Dieu et se fonde dans le baptême.

L'autre composante particulière de la mission de l'école catholique est donc de préparer chacun à découvrir sa vocation. Mission éminente d'aider chacun des élèves et étudiants qui lui sont confiés à progresser dans la compréhension du mystère de ce qu'il est et de ce à quoi il est appelé par Dieu : cela exige du discernement et ce que la Règle de saint Benoît appelle la *discretio*, c'est-à-dire le sens de ce qu'il faut faire, du moment où il faut le faire et de la façon de le faire. Il ne s'agit pas d'un suivi psychologique, ni même d'une étude d'un plan de carrière comme pourraient le faire des cabinets spécialisés ou des services d'orientation. En entrant dans cette démarche, l'élève ou l'étudiant n'est en effet invité ni à se centrer sur lui-même ni à se projeter dans l'avenir, mais au contraire à se préparer à entendre l'appel personnel que Dieu lui réserve et qui se révélera à lui de façon unique.

De ce fait même, l'école catholique se doit d'annoncer activement mais respectueusement Jésus-Christ en suivant le modèle de son Maître : refus de se taire, refus de contraindre. Il s'agit là d'un devoir impérieux qu'un prétendu respect des consciences mal compris ne saurait éteindre : si l'école catholique croit vraiment à sa mission, elle ne peut taire le nom de Celui qui est sa seule raison d'être. La lettre même de la loi Debré rappelle fort justement qu'"*il ne suffit pas, pour qu'une liberté existe, qu'elle soit inscrite dans des textes ; il faut surtout qu'elle puisse s'exprimer et que son expression soit garantie*".

Les apports de l'école catholique à la société française

On pourrait très bien trouver à l'école catholique l'intérêt principal, voir unique, d'être une source d'émulation pour les autres écoles. C'est un peu la position du courant dit libéral. On entend parfois cet argument, d'ailleurs repris - sous couvert d'anonymat - par les inspecteurs et pédagogues de l'enseignement public qui, sans vraiment l'avouer, ont largement puisé ces dernières années dans le vivier des expériences innovantes menées en nombre dans les établissements catholiques, quitte à les déformer jusqu'à les vider de leur contenu. On a ainsi entendu bien des voix demander pourquoi l'école publique n'était pas capable de mettre en forme des résolutions du type de celle prise en décembre 2001 par les assises de l'enseignement catholique. On a aussi regretté naguère la lourdeur de la structure à laquelle sont intégrés les établissements publics, comparée au mammoth que l'on sait par le poète que l'on sait. Soit ! Chacun se fera l'avis qu'il voudra sur ces choses.

Mais enfin, l'essentiel est-il bien là ? L'enseignement catholique ne doit-il exister qu'à la façon du scrupule dans la *galiga* du légionnaire romain, ou, si l'on préfère comme un aiguillon piqué dans les reins des autres écoles ? Il me semble que l'argument est tout aussi vain que celui déjà évoqué plus haut, selon lequel l'école catholique ferait mieux que les autres. On ne voit en effet pas pourquoi une émulation interne à l'enseignement public ne pourrait pas être mise en place, rendant la concurrence catholique vide de sens. Les projets de régionalisation des services publics, que se prépare à mettre en oeuvre l'actuel gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, portent cette possibilité en germe, et on sait que la régionalisation de l'enseignement ainsi que la récompense des établissements et des enseignants selon leur mérite, est vivement souhaitée par l'aile libérale de la majorité du Premier Ministre.

Tant qu'on en restera à ce stade, le seul argument capable de départager les écoles sera le taux de réussite aux

examens et concours, un argument de vente, auquel l'enseignement public pourra ajouter celui d'un coût des études très nettement moindre par rapport à l'enseignement catholique qui n'est pas subventionné à la même hauteur. En d'autres termes, ceux qui utilisent ces arguments confondent les élèves avec des réfrigérateurs, les parents avec des consommateurs, les écoles avec des super-marchés et le prix de la formation avec la période des soldes.

Pour sa part, l'Eglise confie une tout autre mission aux écoles qui se recommandent d'elles.

Le premier de ces apports consiste à aider chacun à mener une réflexion fondée sur les fondements de l'éducation. On peut en effet développer tous les arguments naturels que l'on veut, il sera bien difficile de faire admettre à un esprit mal prédisposé que son devoir est de se sacrifier quand son intérêt personnel va à l'encontre de l'intérêt commun. Je ne pense d'ailleurs pas ici nécessairement à des sacrifices spectaculaires, mais plutôt à ceux qui émaillent notre quotidien : se baisser pour ramasser un papier qui traîne pour éviter une peine au personnel de service par exemple... Ce geste, naguère considéré comme élémentaire, et enseigné comme tel lors des cours de morale que dispensait autrefois l'école publique, n'est plus naturel pour nombre de nos concitoyens. Le problème est que la "morale républicaine" - dont on peinerait bien à donner une définition -, a subi le sort que Chesterton fixait aux principes lorsqu'il lançait cet avertissement en forme de boutade : *"appuyez-vous sur des principes, ils finiront bien par céder"* ! En d'autres termes, si le règlement m'impose de ramasser le papier que je viens de laisser choir à terre, que je suis sous le regard d'une autorité et que je n'ai pas envie de tester sa réaction, je le ferai. Dans le cas contraire, je trouverai toutes sortes de justifications ou de détours pour ne pas le faire.

Ce que l'école catholique rappelle c'est qu'une morale, aussi bonne soit-elle - disons, si le mot morale fait trop peur, une règle de vie - ne tient pas par des principes ou une idéologie, mais seulement par une doctrine dont la source dépasse les intérêts de tel ou tel groupe et sert le bien de l'humanité, en donnant du sens aux engagements et en transcendant les succès et les joies : la prétention de la doctrine catholique est de jouer ce rôle, ce qui est à l'opposé de l'endoctrinement contre lesquels les évêques mettent en garde.

Il appartient aux écoles catholiques de montrer au monde en quoi l'enseignement de l'Eglise est bénéfique... même s'il est plus exigeant qu'on ne le voudrait souvent ! Cette urgence est particulièrement grande dans le domaine de ce qu'on appelle la doctrine sociale de l'Eglise et qui concerne directement les sociétés humaines au cœur desquelles cette doctrine est appelée à être mise en oeuvre par les Catholiques.

Cette mission est d'autant plus nécessaire que l'enseignement d'Etat comprend sa laïcité non pas tellement comme une neutralité, mais comme un refus d'intégrer la perspective religieuse et transcendantale. L'Eglise catholique a donc pour mission de jouer le rôle que l'âme joue dans le corps, puisque ce corps refuse d'envisager qu'il a une âme : en ce sens, l'école catholique est l'âme de l'école. Disons tout de suite qu'il s'agit d'une situation de fait, et non d'une situation rêvée, l'idéal restant de voir toute forme d'éducation intégrer la dimension spirituelle dans la formation des élèves et étudiants. Contrairement à une idée reçue, cela n'irait pas contre l'intérêt objectif de l'enseignement laïque d'Etat, mais cela l'obligerait certainement à une importante remise en cause sans pour autant mettre fin à sa dimension laïque.

Ce qui fait la catholicité de l'école, ce n'est pas l'option catholique, comme il y a une option musique ou langues anciennes, c'est la conformité de son enseignement avec la doctrine catholique.

L'école catholique a donc le devoir d'illuminer la connaissance qu'elle transmet à ceux qui la fréquentent, de façon à leur donner une intelligence plus profonde et mieux équilibrée du monde dans lequel elle les prépare à entrer, ce que le second concile du Vatican exprime en disant : *"c'est ainsi que l'école catholique, en s'ouvrant comme il convient aux progrès des temps, forme ses élèves pour qu'ils travaillent efficacement au bien de la cité terrestre, et, en même temps, les prépare à travailler à l'extension du royaume de Dieu, afin que, par l'exercice d'une vie exemplaire et apostolique, ils deviennent comme un levain de salut pour la communauté des hommes"*.

Cette oeuvre suppose que l'école catholique, spécialement en France, relève le défi de la culture, en particulier en se posant la question de la façon de préparer aux examens et concours, tout en ne négligeant pas la dimension

éducative. Cela suppose une réflexion sur le contenu de l'enseignement, sur sa forme, sur ses sources d'inspiration. L'école catholique doit avoir pour préoccupation de palier cette déficience en suscitant la rédaction de manuels qui soient conformes à ses valeurs et dont le contenu scientifique soit du plus haut niveau possible.

L'école catholique, enfin, a pour mission d'aider à discerner "*mieux comment la foi et la science visent de conserver une unique vérité*" (*Gravissimum educationis momentum*, 8). On ne peut remplir une telle mission en se bornant à ajouter un enseignement religieux aux autres enseignements, mais il faut que l'ensemble de l'enseignement soit habité par la foi. En relevant ce défi - ce qui suppose de réfléchir cette fois au recrutement et à la formation des cadres éducatifs, l'école catholique pourrait contribuer à réconcilier la société civile avec l'Eglise et, du même coup, éviter à cette même société de tomber victime du mirage des dérives sectaires qui prolifèrent quand l'ignorance religieuse progresse et la vie spirituelle se dessèche.

Comme on l'imagine, le chemin qui reste à parcourir est immense et n'est peut-être pas même à échelle humaine. Un historien sait toutefois que des défis comparables ont été relevés de multiples fois dans l'histoire de l'humanité, même s'il a fallu pour cela passer par les "douleurs de l'enfantement", et il n'y a donc pas à désespérer de voir ce chemin accompli. Ce chemin est double : il impose que l'école catholique retrouve ses racines et réévalue le service qu'elle peut rendre à la nation ; la nation, quand à elle, à travers ceux qui la dirigent, doit accepter de se reposer la question de ses fondements et admettre que la laïcité ne peut continuer à être vécue comme une mutilation, en l'occurrence, de la dimension spirituelle.

Finalement, on peut se demander si la plus urgente des missions de l'école catholique n'est pas de rappeler qu'elle l'est : c'est un devoir de justice vis-à-vis de ceux qui la rejoignent, un devoir de vérité envers tous.

[1] "*Pour une raison particulière*" ou mieux "[en vertu d'une] *raison particulière*".

[2] *Des fins culturelles et la formation humaine des jeunes* (GEM, 8).

[3] Tenues le 1er décembre 2001.

[4] Librairie éditrice du Vatican, Cité du Vatican, 1983.

[5] Promulgué le 14 mai 1992 par la conférence des Evêques de France et amendé le 11 mars 1996 par le Conseil permanent de la Conférence épiscopale (*ECD*, 210, avril 1996).

[6] Rappelons les innombrables initiatives des congrégations masculines et féminines, ainsi que des prêtres séculiers qui ont créé des structures permettant à chacun d'avoir accès gratuitement à l'instruction au moins élémentaire. On pourra retenir, parmi tant d'autres, la figure lumineuse de saint Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) et se souvenir que le concile de Trente (1645-1663) recommandait la fondation d'écoles paroissiales gratuites (second décret de la cinquième session).

[7] En oubliant le sens que les catholiques donnent au mot charité on ne saisit pas toujours ce qui distinguerait l'atmosphère des établissements catholiques des autres : pour les catholiques, la charité est un don de Dieu qui prédispose au don de soi, ce n'est pas le produit d'un élan du cœur humain qui consisterait simplement à améliorer la condition d'un autre homme.